

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 août 2012**

CP 12/08-38

*L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE**

---

Pour favoriser les actions collectives mises en œuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprises ainsi que leurs transmissions,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en œuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 24 mai 2012 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention présentés ci-après.

## **1 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

**« Journées Européennes des Métiers d'Art » les 30, 31 mars et 1er avril 2012 à MOISSAC**

### **► LES RAISONS**

Il s'agit d'une manifestation exceptionnelle qui se déroule tous les deux ans à l'échelle nationale . Ainsi, en 2012, pour Midi-Pyrénées, c'est la Chambre de Métiers de Tarn et Garonne qui a été chargée par la Chambre Régionale des Métiers, d'organiser ce salon professionnel qui a pour objectif de promouvoir l'ensemble des Artisans d'Art de la Région qui œuvrent tant pour le maintien de savoir-faire traditionnel, que pour la création dans l'Artisanat d'Art.

### **► DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Ce salon s'est déroulé le premier week-end d'avril, sur le site historique de l'Abbatiale de Moissac.

A cette occasion, la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Tarn et Garonne a développé un support numérique innovant afin de promouvoir les Métiers de l'Artisanat d'Art.

### **► COÛT DE L'OPÉRATION**

Le coût de cette opération s'élève à 95 100 €,décomposé comme suit :

<b>OBJET DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT EN € HT</b>
Scénographie (vidéos, signalétique, location de matériel d'éclairage)	23 000 €
communication	22 000 €
Animations annexes (conférences, stages étudiants...)	10 100 €
frais logistique – frais de personnel CMA 82	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 100 €</b>

### **► PLAN DE FINANCEMENT**

Le plan de financement a été établi comme suit :

<b>Subvention du Conseil Général</b>	<b>5 500 €</b>
Subvention du Conseil Régional (sollicitée)	25 000 €
Participations de structures privées	25 000 €
Participation de la CMA 82 (*)	39 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 100 €</b>

\* Il est précisé que la ville de Moissac a apporté une aide en « nature » au travers de ses structures (prêt de salles, mise à disposition de matériel...).

## ► AVIS DU COMITÉ « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 24 mai 2012, considérant qu'il s'agit d'une manifestation exceptionnelle pour la promotion des métiers d'artisanat d'Art, propose d'accorder à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn et Garonne**, une subvention d'un montant de **5 500 €** pour les **Journées Européennes des Métiers d'Art les 30, 31 mars et 1er avril 2012 à Moissac.**

## 2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

### 2ème phase - Action d'aide à la redynamisation du commerce et de l'artisanat

#### ► LES RAISONS

La communauté de Communes des Deux Rives a décidé de poursuivre l'opération de modernisation du commerce et de l'artisanat menée entre 2006 et 2009 sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, dans le cadre de la programmation 2011 du contrat de pays Garonne-Quercy-Gascogne, elle lance la deuxième phase du programme de modernisation des commerces .

#### ► DESCRIPTION DU PROGRAMME

Cette opération prend la forme d'un fonds d'aide de 150 000 € sur 3 ans, qui doit permettre de donner une nouvelle impulsion au commerce et à l'artisanat du bassin de vie grâce à l'attribution d'aides individuelles aux commerces pour les opérations de modernisation ou de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### ► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat / FISAC (sollicité)	45 000 €
Subvention de la Région (sollicité)	15 000 €
<b>Subvention du Conseil Général</b>	<b>15 000 €</b>
Participation des entreprises au travers de l'AC2R (association artisans–commerçants des 2 Rives)	75 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>

Un appui technique sera apporté par la CCI, la CMA et la CC2R sur cette opération.

## ► AVIS DU COMITÉ « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du 24 mai 2012, considérant qu'il s'agit d'une opération en relation avec le milieu professionnel des artisans et des commerçants du territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives, propose d'accorder à la **Communauté de Communes des Deux Rives**, une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de la **2ème phase d'action d'aide à la redynamisation du commerce et de l'artisanat**.

### **3. BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE**

#### **Forum jobs d'été de 2012**

#### ► LES RAISONS

Le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) de Montauban assure une mission d'information et de renseignement auprès des jeunes pour leur permettre de maîtriser leur environnement quotidien, et de comprendre les contraintes sociales afin de mieux appréhender leurs perspectives d'évolution.

Il propose aussi un service d'accueil gratuit et personnalisé afin d'accompagner les jeunes vers l'emploi en les aidant à rédiger des CV, ou à trouver un logement.

#### ► DESCRIPTION DU PROGRAMME

Dans cette perspective, le BIJ a organisé le 28 mars 2012, l'opération « Forum jobs d'été » dans la salle Eurythmie à Montauban.

Ce « forum jobs d'été » propose les animations suivantes :

\* **un espace employeur** (grande distribution/commerce, animation, agences d'intérim, bâtiment, aide à la personne, restauration, agriculture),

\* **un espace mobilité internationale** (pôle emploi international, correspondant local jeunesse en action, chantiers internationaux),

\* **un espace atelier recherche d'emplois** animé par le BIJ et le pôle emploi (connexion web, base de données, animation d'atelier de réalisation de CV et de lettres de motivation),

\* **un espace offres d'emplois** à l'affichage et en consultation internet.

D'autre part, un guide job d'été est édité à cette occasion en 2 000 exemplaires.

## ► COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération est le suivant :

<b>OBJET DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT EN € HT</b>
Location de salle et mise à disposition gratuite de biens + prestations	6 350 €
Aménagement et nettoyage	6 600 €
Sécurité	800 €
Publicités, publications, communication	1 870 €
Déplacements, missions	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 620 €</b>

## ► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat	2 500 €
Région	1 000 €
<b>Subvention du Conseil Général</b>	<b>2 000 €</b>
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban	2 500 €
Pôle emploi	2 800 €
Jeunesse et Sports (DRJS et DDJS)	2 170 €
Bureau Information Jeunesse	3 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 620 €</b>

## ► AVIS DU COMITÉ « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le **comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du 24 mai 2012, considérant qu'il s'agit d'une manifestation en faveur de la jeunesse de Tarn et Garonne au plan départemental, propose d'accorder au **Bureau d'Information Jeunesse**, une subvention d'un montant de **2 000 €** pour l'organisation du **forum jobs d'été 2012**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation d'engagement 2012	<b>46 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes	<b>11 800 €</b>
Engagement à la commission permanente de ce jour	<b>22 500 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	<b>34 300 €</b>
Disponible	<b>11 700 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 24 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 5 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art, les 30, 31 mars et 1er avril à Moissac,
- 15 000 € à la Communauté de Communes des Deux Rives pour la 2ème phase d'Action d'aide à la redynamisation du commerce et de l'artisanat,
- 2 000 € au Bureau d'Information Jeunesse de Montauban pour l'organisation du Forum de jobs d'été 2012.

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,